Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 022-200054294-20260310-7_2026_3_10_3-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département des Côtes d'Armor

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du 10 mars 2026

Commune Le Mené

La Croix Jeanne Even 22 330 Le Mené

Le 10 mars 2026 à 19 h 30, le Conseil Municipal de la commune Le Mené s'est réuni à la salle d'animation de Saint Jacut du Mené sur convocation en date du 4 mars 2026 adressée par Monsieur DABOUDET Gérard, maire et sous la présidence de Monsieur DABOUDET Gérard, Maire.

Étaient présents (31) : AIGNEL Gilles, BADOUAL Louisette, BIZEUL Mathieu, BLAIS Mylène, CHEREL André, CHEVALIER Pascal, CONAN Cyril, DABOUDET Gérard, DONNE Jean Michel, ERMEL Isabelle, GANNAT Marie-Hélène, GUEGUEN Pierrick, HINGANT Arlette, JAFFROT Eric, KERAUDREN Charlotte, LABBE Jean-Luc, LEFEUVRE Daniel, LESSARD Anne, MOY Jean-Yves, PERRIN Yvon, POULAILLON Martine, PRESSE Corentin, ROCABOY Roselyne, ROCABOY Sylvie, ROUILLE Daniel, ROUILLE Martine, SAGORY Kevin, SAGORY Sylviane, SCHMITTAG Emmanuelle, SOULABAILLE Thomas, ULMER Michel.

Étaient absents en ayant donné pouvoir (4) : JEZEQUEL Karole ayant donné pouvoir à C0NAN Cyril, LE BELLEC Magali ayant donné pouvoir à POULAILLON Martine, NOFFE Laura ayant donné pouvoir à DONNE Jean-Michel, TESSIER Céline ayant donné pouvoir à ULMER Michel.

N° délibération

7-2026 3 10

Etait excusé (0) :

Etait absent (0)

Monsieur Jean-Michel Donne est désigné secrétaire de séance.

Objet : Compte Financier Unique 2025 du Budget Immobilier à vocation Artisanale et Commerciale

OBJET Compte Financier Unique 2025 du Budget Immobilier à vocation Artisanale et Commerciale

Le Compte Financier Unique 2025 du budget Immobilier à vocation Artisanale et commerciale est présenté par Mr Michel Ulmer au Conseil Municipal.

Nombre de conseillers	
En exercice	35
Présents	30
Pouvoirs	4
Pour	34
Contre	
Abstention	

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	CFU 2025	Chapitre	CFU 2025
002-Déficit reporté	0,00 €	002-Excédent reporté	0.00 €
011-Charges à caractère général	37 840,98 €	042-Opérations d'ordre	3 179,00 €
012-Charges de personnel	2 547,50 €	70-Facturation charges	8 563,80 €
042-Opérations d'ordre	42 834,17 €	75- Loyers	103 347,31 €
65- Autres charges de gestion	0,21 €	75-Autres produits de gestion	0,00 €
66-Charges financières	19 631,83 €	77-Produits exceptionnels	65,13 €
67-Charges exceptionnelles	0,00 €	78-Reprise sur provisions	0,00 €
68-Provisions	0,00 €		
TOTAL	102 854,69 €	TOTAL	115 155,24 €

Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 022-200054294-20260310-7_2026_3_10_3-DE

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	CFU 2025	Chapitre	CFU 2025
001-Déficit reporté	48 569,62 €	001-Excédent reporté	0,00 €
040-Opérations d'ordre	3 179,00 €	040-Opérations d'ordre	42 834,17 €
041-Intégration frais d'études	40 464,84 €	041-Intégration frais d'études	40 464,84 €
16-Emprunts - cautions	19 400,00 €	10-Affection résultat	18 692,80 €
21-Immo. Corporelles	23 613,31 €	13-Subvention d'investissement	231 174,00 €
Op. 11902-Maisons de santé	26 582,82 €	16-Emprunts - cautions	83.75 €
Op.11903-La Boussole	383 340,10 €		
TOTAL	545 149,69 €	TOTAL	333 249,56 €

VU le Compte Financier Unique de l'exercice 2025,
En l'absence de Mr Le Maire et sous la Présidence de Mr Michel Ulmer, le Conseil Municipal CONSTATE que pour l'exercice 2025 :
L'excédent de la section de fonctionnement est de 12 300,55 €
Le déficit de la section d'investissement est de 211 900,13 €
Les restes à réaliser d'un montant de 110 893,45 € en dépenses et 190 326,00 € en recettes.
Et DECIDE d'affecter en recettes de la section d'investissement à l'article 1068 la somme de 12 300,55 €.

Pour extrait conforme

Le Mené, le 16 mars 2026

Gérard DABOUDET
Maire

COMMUNE LE MENE (Côtes d'Armor)

Jean-Michel Donne
Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Rennes dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (3, contour de la Motte- CS 44416- 35044 Rennes Cedex)ou par l'application Télérecours : https://citoyens.telerecours.fr

Acte certifié exécutoire par le Maire, compte tenu :
- de son dépôt en Sous-Préfecture le 17/03/2026
- et de sa publication le 16/03/2026

COMMUNE LE MENE (Côtes d'Armor)